



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO:

- **2021-313 relatif à la gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2019-302**

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2021, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté les règlements numéros 2021-313 relatif à gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2019-302

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement sur le site internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants: Administration / Règlements / Politique de gestion contractuelle (durant la situation de pandémie COVID-19).

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 5^{ème} jour du mois de mai de l'an deux mille vingt et un.

Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 5^{ème} jour du mois de mai deux-mille-vingt et un, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 5 mai 2021.



Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière